

COMMUNE DE LIVAROT-PAYS-D'AUGE

DOSSIER N° PD 014 371 26 00003

Demande du : 12/05/2026

Nature du projet : Démolition de la tour arrière
de l'immeuble

Adresse du projet :

22 Rue Marcel Gambier

14140 LIVAROT-PAYS-D'AUGE

Parcelle(s) : 14371 AE 829

DESTINATAIRE

MADAME MICHEL ENDGIE

1, Le Poirier Godard

78200 BOISSY MAUVOISIN

OBJET : Décision tacite de rejet d'une demande de Permis de démolir

Madame,

En date du 12/05/2026, vous avez déposé à la mairie de LIVAROT-PAYS-D'AUGE une demande de Permis de démolir pour le projet cité en référence.

Par lettre du 05/06/2026, des pièces complémentaires vous ont été demandées afin de compléter votre dossier. Les pièces complémentaires nécessaires n'ont pas été adressées à la mairie dans le délai imparti de 3 mois à compter de la notification de dossier incomplet (soit avant le 05/09/2026).

Ainsi, j'ai le regret de vous informer que votre demande fait l'objet d'une décision tacite de rejet (dossier refusé).

Si vous souhaitez déposer une nouvelle demande celle-ci devra être conforme au règlement d'urbanisme applicable au terrain ainsi qu'aux diverses servitudes d'utilité publique.

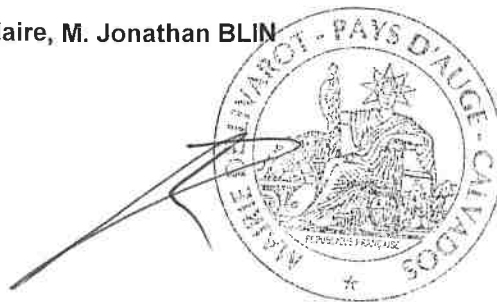
Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à : LIVAROT-PAYS-D'AUGE

Le : 16.09.2026

Le Maire, M. Jonathan BLIN



Le présent document est transmis au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales